

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 23.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	9 d. au- du mat.	63 leg.	27 pou. 9 lig.		
Midi....	d. au- dessus	00 deg.	pon. lign.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Age.
0 h. m.	0 h. m.27	0 h. m.	Pleine lune.		13

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 23 août 1839.

RÉFORME DE LA PRESSE. — PRESSE DÉPARTEMENTALE.

Le Censeur a déjà signalé l'urgence d'une réforme dans la presse; il a dit aux journaux de l'opposition: Avertissez-vous, si vous voulez conserver crédit dans l'opinion. Les journaux de l'opposition ont tous gardé le silence, qu'importe!

La réforme de la presse est plus urgente peut-être que la réforme électorale, et cette réforme peut s'opérer sans l'intervention de la loi.

C'est à la presse démocratique surtout à donner un grand exemple. Que recherchons-nous en France? la représentation de tous les besoins et de tous les intérêts. Que reprochons-nous au corps électoral? son insuffisance; où la trouvons-nous? dans le monopole.

Eh bien! qu'on nous dise s'il est en France une seule feuille qui représente réellement les opinions qu'elle défend. Nous les trouvons toutes roulant dans le cercle vicieux de la fiction; toutes représentent sans délégation, sans contrôle, sans adhésion suffisante.

La presse d'opposition dynastique et la presse démocratique vivent, en quelque sorte, en dehors des hommes qu'elles prétendent représenter. Il y a là un vice radical, absolu, qui ruine son influence, la pousse à détériorer l'opinion en se détériorant par contre-coup.

Les lois qui régissent la presse, lois vicieuses, restrictives, fiscales, ne limitent pourtant pas la qualité des actions, le nombre des actionnaires; elles ne transforment pas les bureaux d'un journal en forts détachés, elles laissent libres les communications entre les rédacteurs et les citoyens. Certes, voilà une issue pour attaquer le monopole, substituer l'agrégation à l'isolement, les discussions aux résolutions prises à priori, la volonté par voie de délibération à la volonté de quelques-uns.

La considération de la presse opposante a reçu dans ces derniers temps de graves atteintes. Que de fois n'a-t-on pas eu à signaler de douloureuses déviations dans certaines feuilles! que de fois n'a-t-on pas été surpris en voyant tel journal, partisan de la liberté, donner tout-à-coup appui à une mesure qui la violait! L'intérêt français a été même sacrifié à l'intérêt étranger, et tous ces scandales ont été dépassés par de honteuses apostasies. N'apporter aucun remède à tant de vices, c'est se vouer à être sans cesse vaincu par la corruption.

Le mercantilisme devrait être banni de la presse; le temple de la liberté et de la discussion des droits publics devrait être pur de toute cupidité. Cependant une masse de journaux n'ont d'autre destination que le lucre; on spéculer sur les opinions comme on le fait à la bourse sur les effets publics.

Si nous signalons les plaies qui dévorent la presse, si nous la montrons en proie au monopole, si nous demandons qu'elle soit réformée, c'est parce que nous la regardons comme un moyen puissant de moralisation. Elle a aidé largement au progrès, ses services sont grands; mais les meilleurs instruments finissent par s'user. Les institutions ont sans cesse besoin d'être réformées, la presse doit l'être.

La démocratie veut être représentée. Quand le sera-t-elle? Nous l'ignorons encore; elle pourrait l'être plus largement dans l'opinion. En admettant ceci, nous ne voulons ni blâmer, ni critiquer, mais simplement indiquer une voie nouvelle.

Admettons, par exemple, l'hypothèse suivante.

Un journal groupe autour de lui une réunion de cent citoyens, les choisit parmi ceux de ses adhérents qui ont donné le plus de gages de lumières, d'indépendance, de dévouement. Ce choix fait, l'assemblée se constitue, règle ses rapports avec le journal, se réunit chaque année pour délibérer sur sa direction. Joignez à cette assemblée des rapports bien établis avec les départements, et voyez si vous n'aurez pas de la sorte un mode sûr de représenter l'opinion dans toute sa pureté.

Cette voie est conforme aux idées de notre époque; elle donne droit au représentatif, et détruit la fiction. Une feuille démocratique ainsi constituée répondrait surtout à une heureuse influence; elle prendrait bientôt dans les populations une grande influence; elle serait populaire, non par l'intention, mais par le fait; elle pourrait parler et agir au nom du peuple, tant qu'il n'aura pas obtenu la réforme électorale. Qu'une feuille démocratique eût été assise sur des bases aussi rationnelles en 1832 et 1834, et les événements qui se sont accomplis à cette époque auraient, certainement, présenté d'autres résultats.

Quand la presse démocratique saura organiser son influence et en user, le peuple ne marchera pas incertain dans les ténèbres; il saura à qui donner sa confiance. Dès lors cesseront des apparitions successives d'hommes qui viennent tour à tour se poser comme ses défenseurs, qu'il a un instant pour les briser, qu'il supporte toujours difficilement et auxquels il n'accorde que rarement des intentions loyales et pures.

De la sorte, la presse deviendrait une puissance morale; elle donnerait à ses agents une véritable fonction sociale, fonction d'autant plus honorable qu'elle serait le résultat d'un mandat électif souvent renouvelé.

Ce serait peu encore de créer une pareille force si elle n'était liée avec toutes celles qui lui sont analogues; Paris et les départements ne doivent pas rester sans rapports, sans éléments d'adhérence.

Il faut que la presse départementale se fortifie par la presse de Paris, et réciproquement. Aujourd'hui quels liens existent entre la presse de l'opposition parisienne et la presse départementale? Nous n'en voyons aucun. Chaque feuille locale marche suivant ses tendances, et Paris en tient fort peu de compte. Aussi la presse départementale secoue-t-elle souvent l'influence des journaux de la capitale, et, nous devons le dire, on est toujours certain de la trouver dans une voie plus radicale et plus franche.

La presse départementale, moins viciée par le monopole, se trouve plus en contact avec l'opinion; si elle a moins de talent, elle a plus de dévouement, elle sait mieux ce qu'elle doit à sa dignité; partant elle entraîne ses actionnaires à des sacrifices, et ceux de ces journaux qui vivent par leurs propres ressources sont en fort petit nombre.

Que si la presse de Paris se perpétue dans le monopole, elle, du moins, tend chaque jour à l'émancipation et à la représentation directe des intérêts du pays. Elle a su résister à de nombreuses agitations; elle est appelée à prendre un développement heureux: peut-être faut-il qu'elle sache faire la position qui lui appartient.

Dans les questions les plus graves, jamais la presse de la capitale ne s'appuie sur ses opinions, jamais elles ne sont reproduites; mais elle peut sortir de l'isolement qu'on crée autour d'elle par l'association, et trouver en se coordonnant une publicité imposante. Qu'elle y songe, ce sera déjà un commencement de réforme.

Rendre crédit à la presse, et surtout à la presse démocratique, ce sera rendre crédit aux opinions qu'elle défend; pour cela il faut lui donner une force toute morale.

Que doivent être les écrivains d'un journal? les vulgarisateurs des opinions émises dans ce journal. — Que doivent être les fondateurs? des hommes d'intelligence et déjà connus par des services rendus.

La tendance d'un journal doit être soumise à la discussion consciencieuse des fondateurs quand elle paraît dévier, la puissance exécutive dans les rédacteurs, la puissance directrice dans les actionnaires; mais que les actionnaires cessent d'être tous hommes de monopole. L'argent est certes nécessaire pour soutenir une feuille indépendante; s'il faut des actionnaires de par les écus, ils ne doivent pas faire tout le corps; ils doivent être les membres d'un corps, et ce corps doit s'agréger les influences les plus notoires.

Le jour où la presse opposante entrera dans cette voie, elle doublera sa puissance. Alors on saura, quand un journal émettra une opinion, qu'elle n'est pas individuelle, mais collective.

Nous reviendrons sur toutes ces graves questions, et nous les examinerons dans leurs faces principales. Bientôt, nous l'espérons, nous aurons des compagnons d'armes pour nous aider dans la lutte que nous engageons.

Le *Patriote des Alpes* signalait dans son dernier numéro les difficultés qui entravent la presse départementale; mais il faut revenir fréquemment sur un point aussi grave et démontrer à tous les partisans de la réforme, soit politique, soit sociale, qu'elle ne s'exécutera pas tant qu'elle ne sera pas soutenue vigoureusement par une presse honorable et largement constituée. A l'œuvre donc! A la réforme électorale, ajoutons: *Réforme de la presse.*

L'*Émancipation de Toulouse* contient ce qui suit dans son numéro du 20 août:

Nous voyons avec douleur tout ce qui arrive depuis quelque temps à beaucoup de membres de la presse parisienne, et les accusations qu'ils se renvoient mutuellement et les soupçons qui planent sur eux; le *Censeur* de Lyon s'en afflige comme nous. Nos lecteurs verront, entre autres choses, qu'il se forme une véritable opinion dans les départements qui, après avoir commencé par douter des décisions de la capitale, lui demande compte maintenant de ce qu'elle fait, casse ses arrêts et lui indique la marche qu'il faut suivre.

Quand les quatre grandes villes du midi, Toulouse, Bordeaux, Marseille et Lyon, s'entendent pour secouer le despotisme moral de la capitale, le règne de la centralisation abusive sera bien près de finir, et nous pourrons espérer l'avènement prochain de la décentralisation qui amènera forcément les institutions républicaines, sagement organisées et combinées, dont la promesse a pu seule faire consentir les vainqueurs de juillet à porter sur leurs épaules héroïques le pavois du roi-citoyen et à laisser poser un trône qui devait être populaire.

Nous trouvons aujourd'hui dans le *Temps* quelques renseignements sur une ordonnance dont on annonce la prochaine publication et qui modifierait l'organisation du conseil-d'état. Voici ce que dit le *Temps*:

Il y a long-temps que l'on demande une loi sur l'organisation du conseil-d'état; il était digne peut-être de la réputation d'esprit gouvernemental qu'un mot de Manuel a faite à M. Teste, de se livrer à un pareil travail, de fixer les attributions de ce conseil, de réformer ses abus, de lui donner l'importance et l'utilité que devrait avoir un corps aussi haut placé dans l'échelle administrative.

M. le garde-des-sceaux a songé, sous quelques rapports du moins, à la mission qu'il semblait s'être réservée lors de la discussion du budget. Une commission, composée des présidents des sections du conseil, à laquelle MM. Vivien et Dumont ont été adjoints, a été chargée de discuter sur sa réorganisation.

Il a été reconnu qu'il y avait un trop grand nombre de conseillers-d'état en service extraordinaire appelés à participer aux travaux des comités. On a demandé qu'aucun d'entre eux ne put désormais prendre part à ces travaux, s'il n'était directeur ou chef de service appartenant à tel ou tel ministère.

Le chiffre actuel des conseillers-d'état, maîtres-des-requêtes et auditeurs s'élève à 368. Ces titres ont été prodigués aux vanités comme le ruban de la Légion-d'Honneur; mais il n'y aurait que demi-mal s'ils n'étaient qu'honorifiques et si l'on ne pouvait pas étrangement abuser du service extraordinaire.

On sait qu'il y a aujourd'hui 26 conseillers-d'état en service ordinaire; il y en a 50 en service extraordinaire, et par conséquent sous la main du pouvoir qui les fait participer à son gré aux délibérations des comités, c'est-à-dire que des ministres ont constamment 50 voix contre 26 pour y faire prédominer leurs volontés.

L'exclusion des conseillers en service extraordinaire n'est pas une réorganisation du conseil-d'état telle que nous pouvions la désirer, mais enfin c'est une mesure que nous devons approuver. C'est le commencement de la réforme, et il est toujours bon de commencer; mais le mot de réforme ne va-t-il pas épouvanter? La commission a terminé son travail; le projet de loi est rédigé, il est prêt à être soumis à la signature du roi, mais il n'est pas signé.

Dans le cas où l'ordonnance qui exclurait des comités les conseillers-d'état en service extraordinaire recevrait la sanction royale, M. Teste voudrait augmenter les conseillers en service ordinaire d'un certain nombre de membres choisis, dit-on, à droite, à gauche et aux deux centres de la chambre.

Parmi les députés qui ont des prétentions, des espérances ou des promesses, on cite M. de Lespée, qui n'a pu retrouver la préfecture qu'il sollicitait au même titre que M. de Guizard, après avoir abandonné celle qu'il possédait comme lui. On cite M. Lasnier qui, moins heureux que M. Dessauvray, n'a pas su faire ratifier l'ordonnance ministérielle que les rumeurs de la chambre et de l'opinion publique ont jusqu'à présent ajournée. On a même un moment cité deux membres appartenant à des fractions différentes de l'opposition. On cite enfin M. Rivet, député de Brives et membre du tiers-parti. On voit que presque toutes les nuances de la chambre seraient fidèlement représentées dans cette promotion dont une foule d'ambitions est vivement préoccupée.

## COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. DE VAUXONNE.

Dans son audience de mercredi la cour a jugé Pierre Predessac, accusé de vol ou complicité de vol dans une maison habitée, à l'aide d'effraction et d'escalade.

Cette affaire avait été renvoyée devant la cour d'assises de Lyon par la cour de cassation, sur le pourvoi formé par Predessac contre un arrêt de la cour d'assises de Bourg qui le condamnait à huit ans d'emprisonnement.

Nous avons donné les détails de cette cause dans nos comptes-rendus de la session dernière, où elle fut appelée et interrompue par une indisposition du prévenu.

Le jury a déclaré Predessac coupable du vol, mais avec des circonstances atténuantes; la cour a prononcé contre lui la peine de quatre ans de prison.

Audience du 22.

Le sieur Vignolle, syndic et caissier de la compagnie des crocheteurs du chemin de fer de Lyon, employait depuis dix-huit mois le nommé Louis L... pour tenir ses écritures. Depuis quatre mois, le sieur Vignolle s'apercevait de fréquentes soustractions d'argent faites dans le tiroir de son bureau où il déposait les recettes par lui faites pour la compagnie; on avait enlevé en tout 159 f. Ce tiroir était cependant toujours fermé à clé. Les soupçons se portèrent sur le teneur de livres L... Le sieur Vignolle résolut de mettre sa fidélité à l'épreuve; il s'entendit pour cela avec un témoin en présence duquel il compta soigneusement l'argent qu'il allait laisser dans le tiroir, puis ferma ce tiroir à clé. L... vint s'établir au bureau pour faire les écritures, et son travail terminé, il se retira. Dès qu'il fut sorti, le sieur Vignolle et le témoin recomptèrent l'argent et constatèrent qu'un détournement de 13 f. 50 c. avait été opéré. Le sieur Vignolle porta sa plainte au commissaire de police qui lui conseilla d'essayer encore un autre genre d'épreuve.

Cette épreuve eut lieu le 24 mai dernier. Le sieur Vignolle, assisté de trois crocheteurs, marqua soigneusement d'une petite croix entre le nez et la bouche toutes les pièces d'argent qui furent renfermées dans le tiroir, et L... fut laissé seul dans le bureau quand il arriva pour faire son travail. Lorsqu'il descendit, les trois crocheteurs le retinrent sur le seuil de la porte en causant avec lui; pendant ce temps, le sieur Vignolle alla visiter le tiroir et y trouva un déficit de 20 f. 50 c. L... fut immédiatement fouillé, et on trouva sur lui 10 f. en pièces marquées du signe qu'on avait eu soin de leur apposer; le reste de la somme dérobée était caché dans la chaise sur laquelle L... s'asseyait pour travailler. Pris en flagrant délit, L... fut forcé d'avouer son vol, mais il nia tous les vols précédents qui lui étaient attribués.

Il a été déclaré coupable par les jurés sans circonstances atténuantes et condamné à 4 ans de prison.

Dans la matinée du 14 de ce mois, une femme à qui Mlle Côte, rentière, rue Poulaille, 10, avait l'habitude de faire l'aumône, s'est présentée de nouveau au domicile de cette dernière, et s'est glissée furtivement dans une chambre sur le derrière, où elle a enlevé à sa bienfaitrice des draps de lit et plusieurs effets d'habillement.

Nous n'avons pas l'intention de chercher à censurer la bienfaisance de nos concitoyens, mais nous ferons observer qu'elle pourrait avoir un but plus utile en se reportant tout entière sur l'établissement du dépôt de mendicité; on éviterait ainsi d'être

fort souvent la dupe de ceux qui font habituellement un métier d'implorer la charité publique dans les maisons particulières, et l'on rendrait un service éminent aux véritables nécessiteux admis dans le dépôt. Les dons réservés pour cet hospice malheureusement peu doté seraient d'autant plus efficaces et appréciés, que ses revenus suffisent à peine pour subvenir aux premiers besoins que réclame l'humanité. (Réparateur.)

La distribution des prix aux élèves de l'école de la Martinière a eu lieu de 4 à 5 heures dans la cour de l'école par un temps magnifique. Cette cérémonie avait attiré un grand nombre de nos concitoyens. Il y avait affluence de dames.

MM. du conseil municipal, M. le maire et M. le préfet y assistaient. M. Martin a prononcé un discours que nous n'avons pu entendre suffisamment pour le reproduire.

Nous donnerons dans un de nos prochains numéros les noms des élèves qui ont obtenu des prix.

Trois caisses de mûriers précieux, venues sur l'Eucharis, sont arrivées avant-hier à Paris en pleine végétation; M. le ministre du commerce les a fait expédier de suite pour la ferme des Bergeries, où ces mûriers seront soignés, multipliés et ensuite distribués.

Il est difficile de se faire une idée de toutes les précautions qu'avait prises M. Hébert pour assurer le succès de cette importation; la partie supérieure des caisses était formée d'espèces d'ardoises en nacre qui, permettant le passage de la lumière, ont garanti les plantes de l'étiollement. M. Hébert avait, comme l'on sait, été envoyé par M. Duchâtel sur les côtes chinoises pour en extraire des graines de vers à soie et des mûriers inconnus en Europe; voilà donc la France dotée d'un mûrier sauvage à larges feuilles non lobées, se reproduisant de graines ou de boutures, extrait des provinces septentrionales de la Chine, et par conséquent en harmonie avec notre climat.

Pendant l'administration de M. Martin (du Nord), des encouragements ont été donnés à M. Hébert pour atteindre le but difficile de sa mission, et les divers ministres du commerce qui se sont succédé n'ont rien changé au premier plan tracé; il a été au contraire agrandi et perfectionné successivement.

Des graines de vers à soie, dont nous ignorions l'existence, nourries par l'élève de M. Beauvais à Macao, expédiées en mars 1838, ayant fait un trajet immense, traversé deux fois la ligne, ont donné ce printemps, à la ferme des Bergeries, les résultats les plus satisfaisants.

Si l'on joint à cela les traductions de M. Stanislas Julien des excellents livres que M. Passy a fait venir de la Chine, et dont l'expérimentateur distingué de la ferme des Bergeries a fait de si heureuses applications depuis trois ans, on aura une idée de toutes les ressources actuelles et des perfectionnements de l'industrie séricicole.

Paris, 21 août 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le Constitutionnel annonçait hier matin que le roi avait informé le conseil des ministres qu'il allait envoyer à Constantinople un de ses aides-de-camp, M. le général Baudrand, pour complimenter le jeune sultan à l'occasion de son avènement. Nous n'avons pas parlé de cette nouvelle, parce que nous pensions qu'elle serait l'objet, dans les feuilles officielles, de quelques explications qui apprendraient au public que le conseil des ministres n'avait pas été seulement informé de cette ambassade, dans laquelle il nous est impossible de ne pas voir une pensée politique, mais que c'était avec son intervention, avec son consentement, que cette ambassade avait été résolue. Le Moniteur parisien d'hier soir et le Moniteur universel de ce matin n'ont pas satisfait notre curiosité à cet égard. Nous sommes donc condamnés à penser que les instructions patentes ou secrètes données à M. le général Baudrand n'ont été concertées qu'entre le roi et son aide-de-camp, et que le conseil des ministres y est resté parfaitement étranger.

Si nous avons bonne mémoire, M. Passy, il y a trois ou quatre ans, a plusieurs fois dénoncé à la tribune cette diplomatie qu'il tolère aujourd'hui; M. Dufaure ne s'en est jamais montré partisan, avant d'être ministre, et M. Villain a eu fait retentir la chambre des pairs de son opposition, si pareille chose fût arrivée sous un cabinet dont il n'aurait pas fait partie. Comment donc expliquer aujourd'hui que les hommes qui, en arrivant au pouvoir, ont déclaré qu'ils voulaient être des ministres réels et prendre sur eux la responsabilité de tous les actes qui s'accompliraient pendant qu'ils tiendraient les rênes du char de l'Etat, comment expliquer que ces Spartacus du tiers-parti, qui prétendaient briser les chaînes du gouvernement personnel, acceptent ainsi sans mot dire les désignations que le roi juge convenable de faire pour les missions diplomatiques?

Il est fâcheux que les chambres ne soient pas assemblées en ce moment, car on saurait peut-être comment il se fait que nos ministres laissent ainsi immoler leurs prérogatives et se contentent de répondre amen à des résolutions auxquelles ils n'ont pas pris la moindre part.

En l'absence des chambres, la presse, qui, toute puissante qu'elle est, n'a pas encore la vertu de desserrer les dents des ministres qui n'ont pas envie de parler, ne peut que dénoncer des faits qui placent le cabinet du 12 mai au même rang que tous les cabinets de camarilla et de bon plaisir qui l'ont précédé. Les représentations de la presse peuvent trouver les ministres insensibles, mais elles éclairent le pays sur sa véritable situation, et c'est là le point important. La presse fait son devoir, il ne dépend que du pays de faire le sien; quand il le voudra sérieusement, il fera cesser tous les abus qui lui sont signalés, et il saura bien forcer à rentrer dans la constitution les hommes qui ont l'imprudence de s'en écarter.

— On avait annoncé que M. de Rémusat avait été rappelé à Paris par le télégraphe, et que son retour avait un motif politique. Le Journal général explique ainsi les causes du brusque retour de l'honorable député :

« M. de Rémusat qui était parti depuis quelque temps pour sa terre de Lafitte, dans l'arrondissement de Muret, vient de revenir à Paris où il a été rappelé par l'état de son fils qui était tombé malade dans une pension de Paris. »

— Tous les journaux ont parlé du charivari qui vient d'être donné récemment à M. Fonfrède, rédacteur en chef du Courrier de Bordeaux. Nous n'hésitons pas à blâmer

cette démonstration qui est un assez pauvre argument, et qui ne donnera jamais raison à celui qui aura tort, pas plus qu'elle ne donnera tort à celui qui aura raison; mais, tout en nous élevant contre le charivari et les charivariseurs, nous sommes forcés de recommander ce petit événement à l'esprit net et vif de M. Fonfrède, qui peut, s'il le juge convenable, en tirer profit.

M. Fonfrède, qui aime un peu à régner dans Bordeaux, et qui n'y souffre pas volontiers d'autres influences que la sienne, fut, en 1837, l'instigateur d'un charivari donné à M. Decazes. Il en eut la pensée, il en disposa les instruments, il en applaudit l'harmonie. Aujourd'hui, les Bordeaux, fort classiques, se rappellent leur Molière, et quand la majesté de M. Fonfrède s'indigne de ce soulèvement de chaudrons, on les entend répéter :

Juste retour, monsieur, des choses d'ici-bas !

— On a agité dans le conseil, il y a quelques jours, les moyens de prévenir la démonstration que l'opposition doit faire au commencement de la session prochaine en faveur de la réforme électorale. Plusieurs membres étaient d'avis qu'on s'opposât purement et simplement à toute proposition de réforme; mais, après une assez longue discussion, il a été reconnu que cette tentative serait assez téméraire en ce qu'elle aurait pour résultat de rendre plus nombreuses et plus légitimes, par conséquent plus dangereuses, les pétitions pour la réforme. Il a donc été décidé qu'un des premiers projets de loi présentés aurait pour objet d'admettre à la jouissance du privilège électoral les capacités, c'est-à-dire les citoyens qui figurent sur la seconde liste du jury.

Nous espérons bien que l'opposition, tout en acceptant cet insignifiant progrès, ne s'en contentera pas, et qu'elle regardera comme un devoir qui lui est imposé par le pays de demander un remède radical à toutes les imperfections de notre législation électorale.

— Le Commerce revient encore aujourd'hui sur l'affaire du caissier de la liste civile qui s'est montré si peu délicat à l'égard de son auguste maître. Voici ce qu'il dit à ce sujet :

« Nous avons parlé d'une soustraction importante faite par un employé supérieur de la liste civile, contre lequel aucune poursuite n'a été dirigée, à ce qu'il paraît, jusqu'ici. Cependant on s'entretient de tous côtés de cette affaire, et l'on dit qu'une vérification faite avec soin a fait reconnaître que le déficit s'élevait à plusieurs centaines de mille francs. Ces valeurs étaient, assure-t-on, renfermées dans une caisse à trois clés, qui a été fracturée par le fond. »

On lit dans le Moniteur :

M. le ministre des travaux publics vient de nommer une commission spéciale pour l'examen de diverses questions relatives à l'établissement des chemins de fer en France. Cette commission se compose de MM. le comte d'Argout, pair de France; Baude, conseiller-d'état; Cavenne, inspecteur-général des ponts et chaussées; François, maître des requêtes au conseil-d'état; le baron de Fréville, pair de France; Gautier, pair de France; Kermaingant, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées; Legentil, député; Legrand, sous-secrétaire-d'état des travaux publics; Rivet, député; Smith, conseiller à la cour royale de Riom; Vivien, député.

Tous les états maritimes mettent leurs flottes en mouvement, chacun suivant sa force. Hier, on disait que la flotte suédoise manœuvrait vers le golfe de Finlande. Aujourd'hui, nous lisons dans la Gazette piémontaise du 16 :

« Une escadre napolitaine est arrivée le 12 au soir dans le golfe de la Spezia; elle se compose du vaisseau le Vésuve, de quatre frégates, d'une corvette, d'un brick et d'une goëlette. On dit qu'après avoir stationné quelques jours dans ce golfe, cette flottille fera une tournée dans la Méditerranée et dans la Baltique. »

Le ministère a suspendu la publication des dépêches télégraphiques de Bayonne. Voici ce qu'on nous mande de cette ville, en date du 17 :

« On ne saurait se dissimuler que les circonstances ont une extrême gravité. Les bataillons rebelles occupent Vera, Urdax, Zugarramundi, Maya, et d'autres points importants sur la ligne. Les communications deviennent à chaque instant plus difficiles. »

On écrit d'Amsterdam, 17 août :

La loi fondamentale du pays, annulée de fait par la séparation des deux peuples qui constituaient l'ancien royaume des Pays-Bas, exige impérieusement une minutieuse révision. Le pays a appris avec la plus vive satisfaction que le gouvernement s'occupe sérieusement des préparatifs de ce travail constitutionnel. Dans très-peu de temps, les états-généraux seront convoqués en nombre double (car ainsi le veut la loi fondamentale toutes les fois qu'il s'agit de faire des changements ou des additions au pacte constitutionnel), et le gouvernement leur soumettra un nouveau projet de loi fondamentale.

Le gouvernement ne se dissimule pas toute la gravité de cette épreuve; la représentation fera sans doute entendre hautement le désir, depuis long-temps manifesté, de renverser de fond en comble le vicieux système électoral qui nous a régis depuis 25 ans; elle insistera sur la responsabilité ministérielle dont notre charte ne fait pas mention; elle réclamera pour la législature le droit d'initiative et d'amendement que la charte lui refuse, etc. Les vœux du gouvernement seront presque toujours contraires à ce qu'il nommera les empiètements de la représentation.

Faits Divers.

On écrit de Louviers, 15 août :

« Les époux Legendre vivaient dans une mésintelligence noire. Le dimanche, 11 de ce mois, ils eurent une querelle plus vive que de coutume, et les injectives de la femme allèrent jusqu'à exprimer le désir qu'on la débarrassât de son mari. Le lundi 12, Legendre déjeûna avec sa femme et deux ouvriers; ils mangèrent du lard et de la salade. Après le déjeuner, Legendre éprouva de violentes coliques accompagnées de vomissements. Il mourut à cinq heures du soir. »

Le procureur du roi présuma qu'une mort aussi prompte était le résultat d'un crime; il fit faire l'autopsie du cadavre par les docteurs Picard et Petel. On trouva dans les intestins une grande quantité d'arsenic.

» La femme Legendre, arrêtée et détenue, montrait assez de

tranquillité; mais une perquisition faite avec le plus grand soin, en sa présence, fit découvrir dans le tiroir de la table même qui avait servi lors du déjeuner, quelques parcelles de poudre blanche. La femme Legendre dit que cette poudre était probablement du sucre; on vérifia et on reconnut que c'était de l'arsenic. Cependant le poison n'avait pas dû être mis dans les aliments pris en commun, puisque Legendre avait été seul malade. La procureur du roi apprit alors qu'avant le déjeuner Legendre avait mangé seul de la soupe préparée par sa femme. Il apprit aussi que sa femme avait fait disparaître le produit des vomissements.

» On sut bientôt que la femme Legendre avait depuis long-temps des relations intimes avec un sieur Delamotte, homme presque sexagénaire. Les explications embarrassées qu'il donna sur l'emploi de son temps la veille de l'empoisonnement, et sur ses habitudes chez les époux Legendre, la facilité qu'il avait eue de se procurer le poison, déterminèrent son arrestation. Les soupçons les plus graves pesaient sur lui; mais lui-même s'est chargé de démontrer combien ils étaient justes. Dans la nuit de vendredi à samedi, il s'est pendu avec son mouchoir dans la prison. Pour bien forte, car le verrou du volet auquel il a attaché son mouchoir est placé si bas, que la suspension était impossible. Ce n'a été qu'en se mettant à genoux qu'il a pu se donner la mort. »

— On lit dans le Courrier de Strasbourg :

« Un duel, qui a fait grande sensation à Colmar, a eu lieu, il y a quelques jours, entre deux hommes mariés, dont l'un était père de cinq enfants. Dans les conventions préalables de cette triste affaire, le sabre avait obtenu la préférence sur les autres armes. Les deux champions se sont entre-tués. »

— Une scène affreuse s'est passée, il y a quelques jours, au village des Milles, tout près d'Aix. Voici le fait. Un jeune enfant avait la malheureuse habitude d'aller marauder et dérober des fruits dans une campagne. Après beaucoup de recherches infructueuses, le propriétaire est enfin parvenu à saisir le coupable sur le fait. Jusque-là tout était bien, mais voici qui est horrible: il a eu la pensée atroce d'attacher son prisonnier au-dessus d'une ruche et de le livrer aux aiguillons d'un essaim d'abeilles, qu'il a eu soin d'irriter lui-même. L'enfant, comme on le pense, a été criblé de piqûres; son corps s'est prodigieusement enflé, et lorsque, après plusieurs heures, des voisins sont accourus pour le détacher, ils l'ont trouvé mort !

L'auteur de cet acte de barbarie vient d'être écroulé dans les prisons d'Aix.

— On écrit de Marquise (Pas-de-Calais) : « Une découverte qui jette l'épouvante dans le pays vient, au dire de l'Industrie calaisienne, d'avoir lieu à Wissant, au hameau d'Herlan, près d'un ravin dans lequel coule un ruisseau, et nommé la Rue Ville. Un garçon de charrie de M. Bodart, ancien militaire, aurait vu, près du ravin, sur le bord d'une pièce de blé, un énorme serpent d'environ huit à dix pieds de longueur, gros comme la jambe, et qui marchait en sautillant, la tête élevée. Plusieurs petits vachers des environs auraient fait la rencontre de ce volumineux reptile et en auraient été si effrayés qu'ils n'osent plus s'approcher de la Rue Ville. »

— On lit dans l'Helvétie :

« Un crime affreux vient d'être commis à Moutiers. Une petite fille de neuf ans se rendait au Petit-Champoz pour chercher un remède destiné à sa mère. Dans la forêt, elle fit la rencontre d'un garçon de vingt-deux ans qui voulait attenter à sa pudeur; sa résistance l'empêcha de consommer le crime; mais sur la menace qu'elle fit d'en rendre compte à ses parents, il conçut aussitôt le projet de lui ôter la vie. Il lui fit de larges blessures à la tête, en la frappant avec une pierre. Quoique sans connaissance, elle vivait encore; alors il chercha à l'étrangler, et les traces de ses mains cruelles sont encore marquées dans les chairs; mais la pauvre enfant respirait toujours. Le monstre prit ensuite son mouchoir, la lia fortement à la gorge, et la croyant morte enfin, la traîna au bord d'un rocher de 70 pieds de hauteur, et la jeta dans un précipice. »

» C'était le matin. Sur le soir, on le vit sortir du village avec une pioche, sans doute dans l'intention de la couvrir de terre. Mais dans le moment même, deux dames qui se promenaient, et qui, par curiosité, visitèrent le précipice dont on n'approche peut-être pas deux fois par an, aperçurent le cadavre de cette jeune fille. Aidées d'un homme qui travaillait non loin de là, elles l'en retirèrent, et quoique sa bouche fût remplie d'insectes et que déjà les mouches eussent déposé leurs larves dans les plaies, croyant remarquer un reste d'existence, elles la firent porter au bord de la rivière, où bientôt les secours qui lui furent prodigués la rappelèrent à la vie. »

» Aujourd'hui, grâce aux soins assidus du médecin, elle est hors de danger et en pleine convalescence.

» Dès qu'elle put parler, elle raconta les circonstances de l'attentat commis sur sa personne, et dénonça le coupable. Celui-ci nia d'abord; mais, confronté avec elle, et accablé des révélations de l'innocence, dont la voix ne pouvait être méconvenue, il finit par tout avouer. Il est entre les mains de la justice. »

— Un appel vient d'être fait au patriotisme des habitants du département de la Meuse, et en particulier des maîtres de forges et marchands de bois, pour découvrir le charbonnier aux observations de qui l'on doit véritablement l'éclairage au gaz. Il paraît que, s'étant approché, la nuit, de son fourneau, avec une chandelle, il fut surpris de la grande lumière qu'il y occasionna. Après avoir répété et toujours avec succès cette expérience, il imagina de construire une cheminée, au fond de laquelle se trouvait un cylindre en fer renfermant une bûche. Cet appareil fut placé sur un foyer ardent; la bûche devint en se carbonisant, produire un gaz. Ce fluide était recueilli par un tuyau de conduite, qui avait une issue au haut de la cheminée. Alors notre homme mettait le feu au gaz qui s'échappait par ce tuyau et éclairait son atelier.

Cette invention, qui avait pour résultat de fournir la lumière aux appartements du foyer même qui les échauffait, fut exposée à Paris, dit-on, en l'an VI, où elle fut même critiquée comme ne pouvant donner une lumière continue, et le charbonnier observateur éconduisit. Mais les Anglais, qui se sont emparés de cette découverte, l'ont perfectionnée, et en employant la houille au lieu de bois, ils ont enfin obtenu l'éclairage par le gaz hydrogène.

Extérieur.

ESPAGNE. — Le bruit court à Madrid, d'après les lettres de 13, qu'Espartero doit y envoyer 7 ou 8,000 hommes pour tenir les mouvements populaires qu'on appréhende à la suite du triomphe que les exaltés viennent d'obtenir dans les élections. Nous avons déjà parlé d'un bruit semblable, et notre correspondant ajoutait que des travaux s'exécutaient dans les serres de Madrid. On voulait les mettre en état de recevoir un assez grand nombre de troupes. Comme on le voit, la nouvelle était bien fondée. Tout cela fait revivre l'idée qu'Espartero était à la dictature, et qu'il n'attend qu'une circonstance pour risquer ce grand coup d'état.

Ce général, du reste, est à Vittoria pour le moment à la tête de 18,000 hommes et d'une très-forte artillerie. Cabrerá, dit-on, marche avec 5,000 hommes sur le fort de Tales, que menace le général christino O'Donnell. Tales est situé dans la province de Valence. C'est une des bonnes positions de Cabrerá dans ce pays.

— Un post scriptum d'une lettre écrite des frontières de Navarre, le 13 août, et publiée dans le *Mémorial des Pyrénées* du 17, porte ce qui suit : « Sept heures et demie. — Toutes les provinces se sont déclarées contre Maroto; plusieurs petits forts se sont déjà rendus aux insurgés; les officiers de l'armée de Guipuzcoa ont déclaré Maroto traître. »

D'après la *Sentinelle des Pyrénées*, les bataillons basques continuaient à se montrer en faveur de Maroto. Ce même journal ajoute cependant :

« Malgré la variété des nouvelles de la frontière et des provinces, nous pouvons affirmer que les anti-marotistes continuent à montrer une grande résolution dans leur projet. On dit qu'ils se sont déjà emparés d'Elizondo, Vera, Zugaramurdy et Lesaca. On dit aussi que deux bataillons navarrais étaient venus s'incorporer aux rebelles. On attend à chaque instant Manolin qui, à ce qu'il paraît, s'est soulevé avec deux escadrons de cavalerie. »

**Variétés.**

**ACADÉMIE DES SCIENCES.**

Séance du 19 août.

**EXPOSITION DU DAGUERROTYPÉ.**

C'était, on le conçoit, jour de solennité à l'Institut; l'Académie des Sciences et l'Académie des Beaux-Arts s'étaient réunies pour entendre l'exposition faite par M. Arago des procédés de M. Daguerre, dont on s'entretient avec tant d'intérêt dans le monde depuis huit ou dix mois. Les résultats que l'on avait vus de cette importante découverte inspiraient une vive curiosité d'en connaître le secret, et ce secret touchant à la fois aux intérêts des arts et à ceux de la science, un nombreux public, composé d'artistes, de savants et d'amateurs, se pressait aux portes de l'Institut, trois heures avant l'ouverture de la séance. Dans cet empressement auquel l'Académie n'est point accoutumée, on pouvait craindre qu'il n'y eût quelque désordre; mais les mesures avaient été si bien prises, que tout le monde, au moins tout ce qui a pu entrer dans la salle, a pu voir et examiner à son aise les produits du Daguerrotypé, et entendre les développements dans lesquels est entré M. Arago.

Trois tableaux exécutés par les procédés de M. Daguerre étaient exposés comme échantillons. Ces tableaux ont sans doute été fort admirés; mais ce n'était pas là l'objet important de la séance: deux d'entre eux étaient connus, et personne ne doutait de la perfection des résultats obtenus par M. Daguerre lui-même; on savait qu'entre ses mains son invention était arrivée au plus haut degré de perfection. Mais ce que l'on était avide d'entendre, c'était la révélation du secret si bien gardé jusqu'ici par les hommes auxquels il avait été confié, que pas un soupçon fondé n'avait transpiré à ce sujet dans le public, et, de plus, on éprouvait une curiosité quelque peu maligne de voir si l'invention répondait dans ses détails aux pompeux récits que l'on en avait faits, aux merveilles que l'on en racontait.

Quelle que fut l'admiration générale pour les délicieux petits tableaux imprimés par la lumière elle-même sous la direction de M. Daguerre, et la modicité du prix accordé par la nation à une découverte que l'Europe nous envie et qu'elle a fait tant d'efforts pour nous ravir, on se demandait déjà si les faits seraient au niveau des promesses et de l'attente générale, et s'il n'y aurait pas dans la révélation du secret quelque déception imprévue pour cette foule d'amateurs qui se flattent déjà de produire à volonté des chefs-d'œuvre et de rivaliser avec les plus grands peintres, de les surpasser même dans la reproduction des œuvres de la nature, avec un simple appareil acheté chez Giroux ou chez Charles Chevalier. Il serait si commode de se dispenser du travail et des laborieuses études qui font l'artiste, et de pouvoir acheter un peu de génie à prix d'argent!

Dieu merci! les prétentions des contribuables qui croient avoir assez bien payé de leurs deniers l'invention de M. Daguerre, pour avoir le droit de faire aussi bien que lui sans se donner aucune peine, ne seront pas satisfaites, et pourtant nous n'avons rien à rabattre de l'admiration générale pour cette découverte; nous pouvons même affirmer dès à présent, et sans crainte d'être démentis, qu'elle surpasse en merveilleux, par ses combinaisons singulières et ses conditions mystérieuses, tout ce que l'esprit le plus pénétrant avait pu imaginer jusqu'ici. Il a certainement fallu une étonnante sagacité, un instinct bien rare, un génie tout particulier de recherche et d'invention en même temps qu'une persévérance infatigable, pour arriver à rapprocher et à combiner tant de circonstances si éloignées les unes des autres. Nous sommes convaincus que tous les savants réunis de l'Europe, chimistes et physiciens les plus habiles, auxquels on eût donné un pareil problème à résoudre, n'y seraient pas parvenus en dix ans; mais c'est qu'aussi il ne s'agit pas de science en cette occasion, et tous les procédés scientifiques auraient plutôt été du but ceux qui se seraient laissés guider par les seuls principes de la science, qu'ils ne les y auraient conduits.

M. Arago entre en matière par un exposé historique des principaux points de la science relativement à l'action chimique de la lumière sur diverses substances; il rappelle que dès l'année 1836 l'influence des rayons lumineux sur l'argent (chlorure d'argent) est indiquée dans l'ouvrage de Fabricius. Le fameux chimiste suédois Schéele a fait ensuite des expériences avec le spectre solaire sur cette même composition, et il a démontré que le rayon rouge colorait à peine la matière, tandis que le maximum d'effet était produit par le rayon violet. Depuis on a découvert un fait encore plus curieux; on s'est assuré qu'au-delà des rayons colorés du spectre solaire il existait des rayons invisibles capables de produire les actions chimiques relativement les plus intenses, de telle sorte que l'on est aujourd'hui conduit à admettre dans la lumière blanche un mélange de rayons lumineux et de rayons chimiques, doués au plus haut degré du pouvoir d'agir chimiquement sur les corps.

Ces principes étaient nécessaires à rappeler avant d'arriver à la description particulière des procédés de M. Niepce et de M. Daguerre. Maintenant il faut savoir ce que c'est que la chambre noire dont l'invention est due à l'Italien Joperta; cet instrument n'est pas autre chose que la première moitié d'une lunette ordinaire; dans une lunette telle que celle dont on se sert au spectacle, l'image extérieure est transmise amplifiée au moyen d'un verre opposé à l'œil (verre objectif), et vient pour ainsi dire se peindre en un certain point du corps de la lunette; l'œil le voit au travers du verre auquel il s'applique (verre oculaire), comme il ferait avec une loupe qui augmenterait encore ses dimensions. Dans ce cas l'image n'est pas matérielle; mais si on supprime le verre oculaire, et que l'on reçoive l'image sur un écran placé précisément au point où elle se forme, on donne à cette image et on la voit peinte avec tous ses détails

et toutes ses couleurs sur l'écran. Telle est la disposition de ce que l'on appelle la chambre obscure, et c'est au moyen d'une pareille disposition que l'on nous montre le curieux spectacle des objets extérieurs venant se peindre avec toutes leurs nuances sur un écran placé au milieu d'une chambre noire où ils sont transmis par une lentille; l'invention de MM. Niepce et Daguerre consiste à fixer ces images sur le tableau qui les reçoit.

Cette invention, avant d'arriver au point où nous allons la voir, a subi bien des phases et bien des perfectionnements divers.

Dans les premiers essais, on a dû naturellement songer à placer au foyer de la chambre noire, sur l'écran lui-même, une couche de chlorure d'argent; cette préparation, si sensible à l'action de la lumière, était influencée et colorée au brun proportionnellement à la quantité de rayons lumineux tombant sur ses différents points. En effet, les parties fortement éclairées passaient bientôt au brun foncé, tandis que les parties ombrées se conservaient intactes, les demi-teintes subissant une action intermédiaire; mais de cette manière on voit que les effets étaient précisément opposés à ce qu'ils sont dans la nature; en effet, le chlorure d'argent ayant la propriété de brunir sous l'influence des rayons lumineux, les parties étaient d'autant plus sombres qu'elles étaient plus fortement frappées par la lumière, tandis que les points soustraits au soleil par l'ombre des objets demeuraient plus ou moins blancs; en un mot, les clairs se peignaient par des noirs, et les ombres par des clairs d'intensité proportionnée au degré de ces ombres.

C'était là, comme on le conçoit, un grand défaut auquel il fallait nécessairement remédier, si l'on voulait produire des effets vraiment utiles et agréables.

De nombreuses tentatives ont été faites pour appliquer ce procédé à la reproduction des gravures; en plaçant une gravure sur une feuille de papier enduite de la préparation, et l'exposant au soleil, la lumière ne tardait pas à réagir à travers la gravure, et son influence était variable suivant qu'elle frappait sur les parties ombrées, sur les parties claires et sur les demi-teintes; c'était donc toujours le même inconvénient. Wegwood et Davy ont fait différentes applications de cette méthode, et le physicien Charles faisait dans ses cours des silhouettes par ce procédé.

Le premier perfectionnement auquel est parvenu M. Niepce, a été de rendre la nature telle qu'elle est sous le rapport des ombres et des clairs, et de remplacer les effets renversés dont nous venons de parler par des effets en harmonie avec les phénomènes de la lumière. C'était là un grand point, un fait fondamental dans l'application qu'il tentait de l'action chimique des rayons lumineux; pour obtenir ce résultat, il fallait évidemment employer un fond noir susceptible d'être décoloré par la lumière en raison de l'intensité avec laquelle elle vient frapper les différents points du tableau; on devait procéder comme font les artistes dans le genre de gravure, où ils produisent les clairs et les demi-teintes en enlevant plus ou moins de la couche noire préalablement étendue sur la planche.

C'est à l'aide d'une préparation obtenue avec le bitume de Judée sec et dissous dans l'huile de lavande, que M. Niepce a fait ses premiers essais et obtenu ses premiers succès; il parvint, en outre, à soustraire sa préparation à l'action ultérieure de la lumière, de manière à pouvoir conserver les empreintes qu'il avait produites; jusque-là ces empreintes ne pouvaient pas même être vues, puisque, du moment où on les exposait à la lumière pour les regarder, tout s'effaçait en prenant une teinte uniforme.

Enfin, un troisième point, le plus curieux, le plus inattendu, qui a dû singulièrement exercer la sagacité de M. Niepce, et qui joue encore le plus grand rôle dans les effets du Daguerrotypé, est le suivant.

Lorsque la feuille de cuivre plaquée d'argent sur laquelle était étendue la préparation de bitume avait été exposée à l'action de la lumière, l'empreinte des images était à peine sensible, quoiqu'elle existât réellement, comme on va le voir, et il a fallu un nouvel effort d'invention pour la faire apparaître aux yeux.

Pour faire bien comprendre le phénomène que nous allons décrire, nous le comparerons à ce qui se passe dans la fabrication du moiré métallique; ces effets de moiré tiennent, comme on sait, à la cristallisation de la couche d'étain que l'on étale à la surface du fer en l'étamant; cette cristallisation n'apparaît pas tant que l'on n'enlève pas, au moyen d'un acide, la première couche d'étain qui a cristallisé confusément en se refroidissant trop rapidement au contact de l'air. Eh bien! l'image imprimée par les rayons lumineux sur la préparation de M. Niepce a besoin, pour se produire aux yeux, de subir l'action d'un nouvel agent, et cet agent était l'huile de pétrole dans les essais de l'auteur; l'huile de pétrole, à ce qu'il paraît, a la propriété d'attaquer et de dissoudre les points de la surface métallique qui ont été préservés par les ombres de l'action de la lumière, tandis qu'elle est sans influence sur les points frappés par les rayons du soleil; on voit alors l'image sortir de la couche où elle était cachée, et il suffit de laver la plaque pour la soustraire à l'action ultérieure de la lumière.

C'est ainsi que la merveilleuse invention qui va bientôt nous apparaître dans tout son éclat marchait peu à peu vers son but; mais la préparation de M. Niepce ne donnait encore que des résultats fort imparfaits, et de plus elle était si peu sensible, qu'il fallait quelquefois exposer l'objet pendant trois jours au foyer de la chambre noire pour l'imprimer d'une manière suffisamment distincte.

C'est à ce point que M. Daguerre a pris cette invention qui devait bientôt subir entre ses mains de si importantes modifications, qu'il devait pour ainsi dire s'approprier, et qui allait environner son nom d'une si grande renommée. Occupé lui-même d'essais du même genre, il préludait à sa belle découverte par des expériences de peu d'intérêt pour nos lecteurs et que nous omettrons pour arriver de suite au résultat définitif. Qu'il nous suffise de dire que ses essais sont devenus de plus en plus subtils, et qu'entre ses mains habiles ils ont consisté à employer des matières non plus à l'état grossier et palpable, mais à l'état de vapeur, jusqu'à ce qu'enfin, la matière devenant de plus en plus insaisissable, il est arrivé à un point où elle ne tombe plus pour ainsi dire sous nos sens, où elle échappe à l'appréciation de nos instruments les plus délicats; c'est en un mot par l'action combinée de deux vapeurs dans des proportions d'une incalculable ténuité qu'il a réussi à produire les merveilleux résultats que nous connaissons.

*Description du procédé actuel de M. Daguerre.*

Une tablette de cuivre plaquée d'argent est d'abord soigneusement décapée à l'aide d'une solution d'acide nitrique qui enlève toutes les matières étrangères répandues à sa surface, et en particulier les dernières traces de cuivre que la feuille d'argent peut contenir, ainsi que l'a constaté M. Pelouze; ce décapage demande des soins particuliers et minutieux, et le frottement que l'on exerce pour aider l'action de l'acide doit être pratiqué non pas toujours dans le même sens, mais dans une certaine direction. M. Daguerre a observé que le cuivre plaqué d'argent produit de meilleurs résultats que l'argent pur, ce qui fait supposer, dit M. Arago, que l'action voltaïque n'est pas étrangère dans ce phénomène.

Après cette première préparation, la lame métallique est exposée dans une boîte fermée à la vapeur de l'iode, avec des précautions toutes spéciales; ainsi une petite quantité d'iode est déposée au fond de la boîte et séparée de la feuille de métal par une gaze légère, afin de tamiser pour ainsi dire la vapeur et de la répandre uniformément. Cela ne suffit pas encore; des essais multipliés ont appris à M. Daguerre ce que toute la science du monde n'eût pas fait deviner. Il est nécessaire d'encadrer la tablette de plaqué dans une petite bordure métallique, sans qu'il la vapeur d'iode se condense en plus grande quantité sur les bords que dans son centre, et tout le succès de l'opération dépend de la parfaite uniformité de la couche d'iode d'argent qui se produit; la feuille de cuivre plaquée doit rester exposée à la vapeur d'iode un temps suffisant, ni trop ni trop peu, et ce moment est indiqué par la couleur jaune que prend la plaque.

M. Dumas, ayant cherché à apprécier l'épaisseur de cette couche d'iode; a assuré qu'on ne pouvait pas l'estimer à plus d'un millionième de millimètre! C'est là un infiniment petit que notre esprit n'est pas apte à se figurer qu'il ne conçoit l'immensité des cieux, l'éternité du temps ou l'infini de l'espace. La feuille de plaqué, ainsi disposée, est portée dans la chambre noire en la préservant soigneusement du moindre contact de la lumière; elle est en effet tellement sensible à cette action, qu'un dixième de seconde est plus que suffisant pour l'impressionner.

Un mécanisme très-simple permet de placer immédiatement la plaque au foyer de la chambre noire. Au fond de cette chambre, que M. Daguerre a réduite à de petites dimensions, est un verre dépoli qui peut avancer ou reculer jusqu'à ce que l'image extérieure vienne s'y peindre d'une manière parfaitement nette et distincte. La plaque métallique est alors substituée au verre dépoli et reçoit l'impression de l'image. En très-peu de temps, l'effet est produit et la feuille de plaqué peut être retirée. Dans cet état, c'est à peine si l'image s'aperçoit à la surface; elle doit subir l'action d'une seconde vapeur pour apparaître et prendre véritablement naissance. C'est, chose singulière et inattendue! la vapeur de mercure qui va lui donner la vie. Et comme tout doit être mystérieux dans ce phénomène, la tablette métallique ne se prête convenablement à l'influence de l'atmosphère mercurielle que sous un certain angle. Elle est donc enfermée dans une troisième boîte au fond de laquelle est placée une petite cuvette remplie de mercure. Si le tableau doit être vu dans la position verticale, où se placent ordinairement les gravures, c'est sous un angle d'environ quarante-cinq degrés qu'il doit recevoir la vapeur du mercure; si, au contraire, on voulait, par caprice, le considérer incliné sous ce même angle, il devrait être disposé horizontalement. N'oublions pas de dire que l'émanation de mercure a besoin d'être excitée par une température de soixante degrés Réaumur.

Après ces trois opérations, après ces trois sortes d'incubation presque aussi miraculeuses que l'incubation de l'œuf d'où le poulet doit sortir vivant, le mystère est accompli. Il ne reste plus qu'à faire subir une espèce de baptême à ce nouvel être de création humaine, en le plongeant dans une eau d'hypo-sulfite de soude. Cette dissolution attaque, dit-on, plus fortement les parties sur lesquelles la lumière n'a pu agir, et respecte au contraire les parties claires; c'est l'inverse pour la vapeur mercurielle qui s'est exclusivement fixée sur les points frappés par les rayons lumineux, en sorte que l'on pourrait peut-être penser que les clairs sont formés par un amalgame de mercure et d'argent, et les ombres par une sulfure de ce dernier métal aux dépens de la solution d'hypo-sulfite. Nous risquons beaucoup de nous tromper en donnant cette explication; mais nous sommes fort à l'aise sous ce rapport, car le champ est ouvert à toutes les suppositions après la déclaration formelle de M. Arago, faite en son nom et au nom des plus savants chimistes qui ont examiné la question. Cette déclaration n'est rien moins qu'un aveu complet d'impuissance de la part de la science combinée de la physique, de la chimie et de l'optique, de donner une théorie tant soit peu rationnelle et satisfaisante de ces phénomènes si délicats et si compliqués.

L'image résultant de cette série d'opérations passablement diaboliques subit un dernier lavage à l'eau distillée, pour acquiescence cette stabilité qui permet de l'exposer à la lumière sans lui faire éprouver aucune altération.

Après cette lumineuse et intéressante exposition que nous cherchons à reproduire de notre mieux, M. Arago se demande quels perfectionnements pourrait encore recevoir cette belle application de l'optique.

On a parlé de fixer non-seulement les images, mais de reproduire leurs couleurs naturelles. Ce résultat paraît, sinon impossible, du moins bien difficile à réaliser, et M. Daguerre n'espère pas que l'on y parvienne à l'aide de ses préparations. Toutefois, il est juste de dire, quelque merveilleux et incroyables que paraisse cet effet, que, dans des essais faits au moyen du spectre solaire, on a vu la coloration bleue sortir du rayon bleu, la couleur orangée sortir du rayon orangé, et ainsi de suite. Sir John Herschell s'est assuré que le rayon rouge est seul sans action.

Maintenant serait-il possible de faire des portraits avec cette méthode?

M. Arago ne craint pas d'avancer que cette question ne doive être résolue par l'affirmative, en dépit des deux difficultés en apparence insurmontables qui l'environnent. D'une part, en effet, l'immobilité est une condition indispensable du succès de cette opération, et, de l'autre, cette immobilité est impossible à obtenir sous l'influence de la vive lumière à laquelle on est obligé d'exposer la figure et qui détermine nécessairement le clignotement des yeux; mais M. Daguerre s'est assuré que l'interposition d'un verre bleu n'arrête en rien l'action de la lumière sur sa préparation, et ce verre préserve suffisamment la vue de l'influence des rayons lumineux; quant à la tête, il est facile de la fixer pendant une seconde au moyen d'un appareil qui l'embrasse et la soutient.

Nous regrettons que la solution de cette question n'ait pas été donnée par le fait, toujours plus certain en pareil cas que le raisonnement.

Un autre perfectionnement plus important, à notre avis, qu'il serait bien désirable d'obtenir, consisterait à rendre l'image inaltérable au frottement; la matière des tableaux exécutés par le Daguerrotypé est en effet si peu solide, elle est si légèrement déposée à la surface de la lame métallique, que le moindre frottement l'enlève comme celle d'un dessin à l'estompe ou d'un pastel. Ces tableaux ne peuvent donc être conservés que soigneusement recouverts d'une glace; de là, comme on le conçoit, résultent des inconvénients notables pour l'usage du Daguerrotypé en voyage; mais nous pensons que ce perfectionnement est un de ceux auxquels de nouveaux essais permettront d'arriver, soit à l'aide d'un vernis, soit par quelque autre moyen.

En faisant ses nombreuses expériences relatives à l'action exercée par la lumière sur les diverses substances, M. Daguerre s'est assuré que le soleil n'agit pas également bien à toutes les heures du jour, même en prenant les instants où sa hauteur est la même au-dessus de l'horizon; ainsi son effet est plus satisfaisant à dix heures du matin qu'à deux heures de l'après-midi. On voit par là que le Daguerrotypé devient un instrument

d'une sensibilité exquise pour mesurer les intensités diverses de la lumière; or, c'était là un point qui offrait jusqu'ici les plus grandes difficultés en physique. Il est assez facile de mesurer la différence d'intensité de deux lumières considérées simultanément; mais quand il s'agit de comparer une lumière du jour avec une lumière qui se produit pendant la nuit, celle du soleil et de la lune, par exemple, les résultats n'offrent aucune précision. La préparation de M. Daguerre est influencée même par la lumière de la lune, à laquelle tous les procédés tentés jusqu'ici restaient insensibles, même en la concentrant au moyen d'une forte lentille.

Ne pourrait-on pas trouver dans la singulière modification que la lumière solaire semble éprouver à certaines heures du jour de la part des émanations qui se répandent dans l'atmosphère, l'explication d'un phénomène particulier aux tableaux et que les peintres ont de tout temps remarqué? On sait que l'aspect de certaines peintures n'est pas le même le matin ou dans l'après-midi, et c'est là une des tribulations des artistes. M. Daguerre attribue cet effet aux modifications apportées dans le vernis par la lumière, qui varient avec la marche du soleil, et que l'ombre de la nuit annule et fait disparaître.

Il serait impossible de prévoir toutes les applications qu'un nouvel instrument aussi sensible que le Daguerrotypage peut recevoir dans les expériences de physique; néanmoins on peut dès à présent indiquer quelques-unes de ses applications les plus immédiates. Indépendamment de celles dont nous venons de parler pour la photométrie, M. Arago signale quelques-uns des phénomènes les plus abstraits offerts par le spectre solaire. On sait, par exemple, que les divers rayons colorés sont sépa-

rés par des lignes noires transversales indiquant une absence de ces rayons en certains points; eh bien! y a-t-il de même des solutions de continuité dans les rayons chimiques? Il s'agira tout simplement pour résoudre cette question d'exposer une plaque de M. Daguerre à l'action d'un spectre; on verra par cette expérience si l'action de ces rayons est continue ou si elle est interrompue par des espaces libres.

Enfin, pour terminer cette longue exposition à laquelle le nombreux auditoire de l'Académie a prêté une attention soutenue, nous dirons que M. Dumas, ayant soumis les tableaux de M. Daguerre à l'inspection microscopique, a observé dans toutes les parties claires des sphérules blancs d'un huit-centième environ de millimètre.

— La correspondance de l'Académie a présenté quelques faits curieux dont nous devons rendre compte: M. Pambour a substitué dernièrement sur un chemin de fer en Angleterre, des roues d'un grand diamètre aux roues ordinaires d'un petit rayon; la vitesse que la locomotive a acquise par cette modification a été de vingt-deux lieues un tiers par heure!

— M. Arago présente, de la part de M. Levasseur, une étoffe remarquable, fabriquée par une espèce de chenille, en Moravie; cette étoffe, d'une finesse extrême, sert à ces insectes à envelopper des arbres entiers qui n'ont pas quelquefois moins de quarante-cinq pieds de haut.

— Il paraît résulter des observations de M. Quetelet, sur les étoiles filantes, que la nuit du 10 au 11 août offre, comme celle du 12 au 13 novembre, le retour périodique d'un grand nombre de ces météores lumineux.

Un élève appartenant à une école d'enseignement mutuel ayant perdu hier une médaille d'onneur en argent, la personne qui l'aurait trouvée est priée de la rendre à rue Jarente. Il y aura récompense.

**BOURSE DE PARIS DU 21 AOUT.**

La baisse des fonds anglais a fait fléchir légèrement le cours avant l'ouverture.

Trois pour cent . . . . .	80 70
Quatre pour cent . . . . .	102 75
Cinq pour cent . . . . .	112 65
Rentes de Naples . . . . .	101 10
Actions de la banque . . . . .	2770

**GRAND-THÉÂTRE.**

Vendredi 25 août 1839. — Deuxième début de M. Compan. — LE BARBIER DE SÉVILLE, opéra. — Six heures 1/2.

**GYMNASÉ-LYONNAIS.**

Vendredi 25 août 1839. — Au bénéfice de M. Célécourt. — 1<sup>o</sup> SAMEDI, DE MANCHE ET LUNDI, VAUD. — 2<sup>o</sup> LE PACTE DE FAMINE, drame. — Six heures 1/2.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURST, FILS, RUE POULAILLERIE, 12.

**Feuille d'Annonces.**

**ANNONCES JUDICIAIRES.**

(1442) Le dimanche vingt-cinq août mil huit cent trente-neuf, à onze heures du matin, ou à l'issue de la messe paroissiale, en la commune de Francheville, sur la place publique de ladite commune, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commodes, garde-robes, buffets, tables, chaises, bancs, poêle, chaudière en fer, cuvier en bois, chaudron, vaisselle terre et faïence, et quantité d'autres objets. GANDIL.

**ANNONCES DIVERSES.**

(8181) A VENDRE. — Une pharmacie ancienne et bien achalandée, d'un rapport annuel de 6,000 à 6,500 fr. au moins, située dans un chef-lieu de département, au centre de la France.

S'adresser, pour les renseignements, au rédacteur en chef du Censeur.

(6693) A VENDRE. — Un magasin d'épicerie, situé à Vaise, grande rue Royale, n° 3. S'y adresser.

(6725) A VENDRE. — Un bon piano en acajou, à six octaves et demie et à deux cordes, gardant parfaitement son accord.

S'adresser rue de la Poulallerie, n° 9, au 3<sup>e</sup>.

**(1546) AVIS.**

Par ordonnance royale du 31 juillet dernier, le sieur Jean PEZEUX, ancien clerc d'avoué à Lyon, a été nommé huissier près le tribunal civil de Belley (Ain), en remplacement de M. CHABERT, démissionnaire, et il a prêté serment en cette qualité le 17 août 1839.

**(8185) AVIS.**

Dimanche 25 août courant, à huit heures du soir, aux Brotteaux, sur l'ancien Jeu-de-Boules, il sera tiré un feu d'artifice, et il y aura départ de plusieurs ballons.

**(6699) EAU PHÉNOMÉNALE**

Pour teindre les cheveux à la minute et en douze nuances.

Le seul dépôt à Lyon est chez M. Bonnardet, marchand-quaincaillier, rue Saint-Dominique, 7, où l'on trouve également le LAIT D'ARABIE pour les teindre en toutes nuances et en peu de temps.

**AVANZINO, TRAITÉUR,**

PASSAGE DE L'ARGUE, ESCALIER J,

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ajouter à son établissement une grande salle de 80 couverts et quelques salles particulières. Le salon est parqueté et éclairé dans un nouveau genre. Le service, comme par le passé, tendra toujours de plus en plus à satisfaire à toutes les exigences. — Les prix sont de 2 francs et au-dessus. — Il porte en ville. (8183)

**GAZ DE SAINT-ETIENNE.**

Les administrateurs de la compagnie d'éclairage par le gaz de la ville de Saint-Etienne ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires de ladite compagnie que l'assemblée générale aura lieu le samedi 24 août courant, à une heure précise, à l'hôtel du Nord, pour entendre le rapport des administrateurs provisoires et pourvoir à leur remplacement, conformément aux articles 15 et 17 de l'acte social.

Les propriétaires de dix actions ont seuls droit d'assister à l'assemblée. (1562)

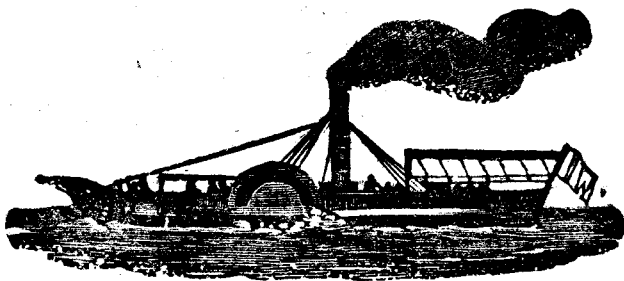
**Changement de Domicile.**

Le 1<sup>er</sup> septembre prochain,

**L'ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DUGUEYT,**

NOTAIRE,

Sera transférée au 1<sup>er</sup> étage des bâtiments du Palais-Royal, à l'entrée de la rue du Plat. (1854)



**BATEAUX A VAPEUR EN FER,**

COMPAGNIE DU RHONE SUPERIEUR.

A LYON, COURS D'HERBOUVILLE,

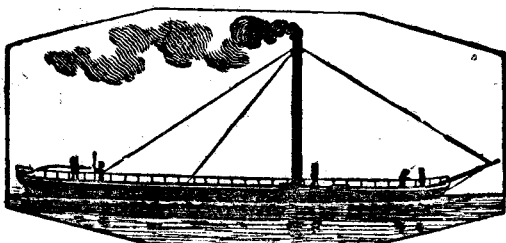
**DE LYON A AIX-LES-BAINS ET RETOUR.**

Desservant tous les ports du littoral.

Départs de LYON à quatre heures du matin,  
Départs d'AIX-LES-BAINS à sept heures du matin,  
les lundis,  
mercredis,  
vendredis,  
samedis,

Les bateaux qui partent de LYON à quatre heures du matin, arrivent à AIX le lendemain matin à six ou sept heures.

La descente se fait en huit heures. (229)



**BATEAUX A VAPEUR DU RHONE**

**SERVICE DE L'AIGLE.**

Départs à cinq heures du matin.

Ces bateaux, très-spacieux, se distinguent par la supériorité de leur marche et la commodité des emménagements.

Les bureaux de la compagnie sont: quai de Retz, n° 45, de place de la Charité, hôtel de Provence. (203)

**DÉPURATIF DU SANG.**

EXTRAIT DE SALSEPARILLE, COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, ces ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2005)

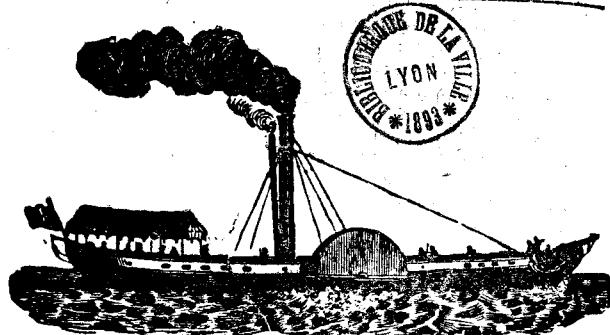
Eaux minérales naturelles et artificielles.

REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS, Annoncés dans les journaux.

DÉPÔT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREAUX, 13.

Chocolats de santé Bains de vapeur à domicile.

(6711) On demande des apprentis pour la joaillerie. S'adresser au bureau du journal.



(204) COMPAGNIE GÉNÉRALE

**BATEAUX A VAPEUR**

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES. Départs tous les jours.

POUR MARSEILLE DIRECTEMENT, Les dimanches, jeudis et samedis, à quatre heures du matin, du port de la Charité.

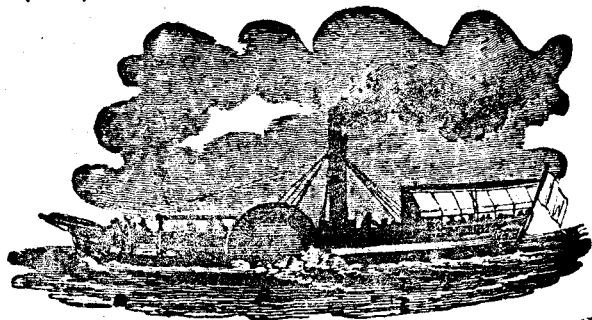
**MALADIES SECRÈTES,**

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT, LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THURVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12. (2102)

**(8172) AVIS AUX VOYAGEURS.**



**LE BATEAU A VAPEUR EN FER**

**L'INTRÉPIDE,**

RECOMMANDABLE PAR LA CÉLÉRITÉ DE SA MARCHÉ, Fera le service de CHALON à LYON, pendant toute la durée des basses eaux, sans changer de bateau.

DÉPARTS.

En juillet, de CHALON à LYON, tous les jours pairs; En août, de CHALON à LYON, tous les jours impairs.

Reconnaitre l'empreinte de mon cachet sur le bouchon et sur la bouteille. Dépôt dans toutes les villes. PAR ORDONNANCE ROYALE 5067.



**SIROP DE JOHNSON** BREVETÉ.

PHARMACIEN, RUE CAUMARTIN, N° 1, A PARIS. Les effets de ce sirop sont très-remarquables dans les CATARRHES, dans les MALADIES NERVEUSES, dans les PALPITATIONS, dans certaines HYDROPISES.



Ce sirop ne se débite qu'en bouteille revêtue de cette étiquette signée.